



Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 17 avril 2025 à 19H00

Présents : Pierre André DAMAS, Président;
Maxime DAYE, Député-Bourgmestre;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Anne-Catherine ROOBAERT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Christophe HOUSSIAU, Pierre-Yves HUBAUT, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX PAPLEUX, Olivier FIÉVEZ, Yves GUÉVAR, Nathalie WYNANTS,
Christophe DECAMPS, Angélique MAUCQ, Anne-Françoise PETIT JEAN, Agnès
MUAMBA-KABENA, Christine KEIGHIEL-EECKHOUDT, Sylvie BRANCART, Nathan
ARNOULD, Philippe LEQUEUE, Patrice NALDI, Flavie PRÉVOST, Marjorie
NEUKERMANS, Sana BATIK, Bastian GONZALEZ VANHESPEN, Madiane ADDI,
Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Flore DIESBECQ LACROIX.

Objet n°30 - Question orale de Madame la Conseillère Sana BATIK relative à la Charte communale de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Les membres du Conseil communal prennent connaissance de la question orale de Madame la Conseillère Sana BATIK relative à la Charte communale de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Mesdames et Messieurs les membres du Collège et du Conseil communal,

Lors de la précédente mandature, notre commune a signé la Charte communale de l'inclusion des personnes en situation de handicap, proposée par l'ASBL Esenca. Ce travail a été reconnu par l'obtention du Label Handycity® en avril 2024, notamment pour les actions menées en faveur des enfants et jeunes à besoins spécifiques.

Cette charte vise à intégrer la question du handicap dans toutes les politiques publiques locales : emploi, école, loisirs, accessibilité, sensibilisation, etc. À chaque nouvelle mandature, les communes sont invitées à renouveler leur engagement en signant à nouveau la Charte. À ce jour, notre commune ne figure pas encore parmi les signataires pour la mandature actuelle.

Je souhaiterais donc savoir :

- Notre commune a-t-elle bien reçu l'appel d'Esenca à rejoindre le projet ?
- Si oui, en avez-vous déjà discuté en Collège ? Envisagez-vous de signer la Charte d'ici la date limite du 30 juin ?
- Si non, pour quelles raisons ?

L'inclusion n'est pas une option, c'est un droit fondamental.

Je vous remercie pour vos réponses.

Madame la Présidente du CPAS Anne-Catherine ROOBAERT répond à la question

Je remercie pour la question.

Ce qui s'est passé, c'est que le courrier s'est malheureusement perdu dans les casiers de l'administration, et il n'est parvenu à mon attention que par l'intermédiaire de la Directrice financière, il y a une quinzaine de jours.

J'ai bien pris connaissance de la charte, et nous allons y adhérer. C'est une évidence : l'inclusion est quelque chose qui doit couler de source.

Le point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Collège.

Par ailleurs, nous avons été contactés par l'association Passe Muraille, qui nous propose de réaliser un audit d'accessibilité PMR de nos bâtiments. La Ville ainsi que le CPAS ont répondu favorablement à cette proposition.

Madame la Conseillère Sana BATIK réplique :

Je suis contente d'apprendre que vous allez renouveler cet engagement en faveur d'une politique inclusive, et j'espère que cela restera une priorité durant toute la mandature.

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,

Bernard ANTOINE

Le Président,

Pierre André DAMAS

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Directeur Général,

Bernard ANTOINE

Le Député-Bourgmestre,

Maxime DAYE